

Festival Convivencia : l'itinérance culturelle au service d'une économie locale, sociale et solidaire

Porteur du projet : Association Convivencia



Dieupentale et Montech



Subvention FEADER de 11 439,44€,

voitée par le Comité de programmation du GAL : 23/05/2019



L'association Convivencia développe depuis 1990, un projet original autour de l'itinérance culturelle fluviale, le « **Festival Convivencia** » sur le canal des 2 Mers.

En juin 2018, elle a proposé un projet spécifique au territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne dans le cadre de son évènement phare, avec une démarche spécifique de **valorisation des productions locales et d'actions d'œnotourisme** (objet du dossier LEADER).

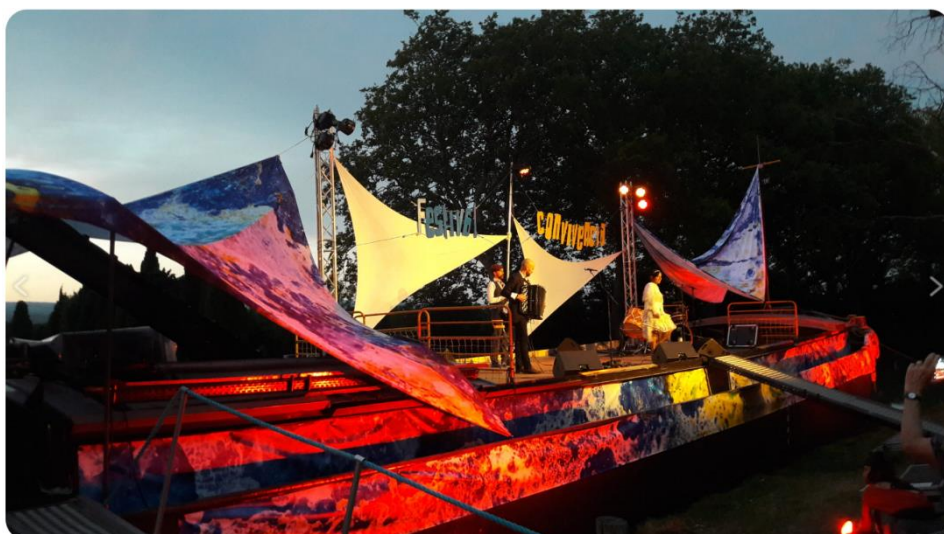
Les objectifs sont :

- Promouvoir l'œnotourisme et la filière viticole ;
- Sensibiliser les consommateurs aux circuits courts et productions locales ;
- Animer une dynamique de territoire en impliquant les acteurs économiques, touristiques et culturels.

Différentes actions ont été menées sur les **2 communes d'accueil de l'évènement** (Dieupentale 24/06/2018 et Montech 30/06/2018, sur la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne) :

- **Actions œnotourisme** : balade vigneronne et atelier dégustation de vin (projet s'inscrivant dans la stratégie du récent label Vignobles et Découverte obtenu en mai 2018 sur l'AOP Fronton) ;
- **Actions de promotion des productions locales** : vente directe et dégustation, valorisation des circuits-courts (cahier des charges restauration, information public origine des produits) dans une démarche du « consommer local » ;
- **Concerts et actions culturelles.**





Le projet a **mobilisé un large partenariat** avec collectivités, structures professionnelles viticoles locales, du tourisme et des bénévoles.

La demande d'aide LEADER a porté sur des investissements matériels mais aussi sur des frais de rémunération et de fonctionnement.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :

1.1 - Promouvoir les produits agricoles locaux et accompagner leur commercialisation dans des circuits courts :

- Promotion des produits locaux auprès des habitants et visiteurs, études et actions de communication.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 12/09/2019)

Montant des dépenses éligibles retenues	33 091,33 €
Subvention Europe FEADER (LEADER)	11 439,44 €
Autres cofinanceurs :	
→ Région	7 033,61 €
→ Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne	8 000,00 €
Autofinancement	6 618,28 €